



Grandevent, le 12 novembre 2024

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04/2024
CONCERNANT LE BUDGET DE LA BOURSE COMMUNALE 2025
Conseil Général du 13 décembre 2024**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le budget 2025 présente :

- des charges pour un montant de	frs.	1'038'446.-
- des revenus pour un montant de	frs.	995'479.-
- soit un excédent de charges de	frs.	42'967.-

Voici quelques explications concernant les particularités de certains postes :

11.318.1	Recours au tribunal fédéral contre le projet de décharge des Echatelards.
16.406	Résidences secondaires transformées en résidences principales.
21.4001	Selon la simulation donnée par le canton, en tenant compte de l'augmentation du taux d'imposition communal.
22	L'année 2025 est la première année qui fonctionnera selon la nouvelle péréquation financière intercommunale vaudoise.
44.314	Désaffectation partielle du cimetière planifiée en 2025.
61.351	Augmentation de la facture policière : conséquence de l'adoption de la nouvelle péréquation financière, dont le mode de calcul a été revu.
65.311	Révision de deux bornes hydrantes.
72.351.1	Résultat de la nouvelle péréquation financière.
81.314	Divers entretiens exigés à l'issue de l'inspection cantonale.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Grandevent vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Grandevent

- vu le préavis no 04/2024 de la Municipalité
- après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

d'accepter le budget 2025 tel que présenté soit :

Total des charges frs. 1'038'446.-

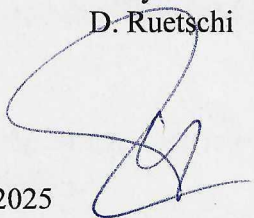
Total des revenus frs. 995'479.-

Excédent de charges frs. 42'967.-

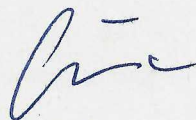
Budget adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
D. Ruetschi



La secrétaire
C. Duchêne Plancherel



Annexe : budget 2025